

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**Nombre de
membres en
exercice:** 11

Présents : 5

Séance du lundi 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoqué le ,
s'est réuni sous la présidence de Jocelyne ANTOINE

Sont présents: Sonia ANGONIN, Jocelyne ANTOINE, Oriane CHARPENTIER,
Jean-François HEINTZMANN, Danièle MOREAU

Représentés:

Excuses: Sabine ARTISSON, Loic MAIRE, Bruno CUNY, Alain ROBERT,
Stéphanie HENRY, Fabrice JACQUEMOT

Absents:

Secrétaire de séance: Sonia ANGONIN

Madame le Maire constate que le quorum requis pour la tenue d'une séance du conseil municipal du lundi 10 juillet 2023 n'est pas atteint et que, en conséquence, l'assemblée ne peut pas délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le conseil municipal est à nouveau convoqué lundi 17 juillet à 20h00 à la salle du conseil, sans condition de quorum.

Séance levée à 20h05

Le Maire,

Le secrétaire de séance,